
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 125 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES (arrivée 21h10 – dossier Aménagement de la ZAC de l'Éthole), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, François WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jean-François CETRE à Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Roger GROS à Pascal DROGREY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Christian JAQUIER à Françoise WEBER, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Yves DÉCOTÉ (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, André PROST, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Claudine ROUEFF, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 68
Votants : 76

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BRENIAUX

Convocation faite le : 30 octobre 2017

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Poligny pour vidéoprotection en ZIA.

VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995, qui autorise la mise en œuvre par les autorités publiques compétentes de transmissions et d'enregistrements d'images prises sur la voie publique aux fins d'assurer notamment la protection des bâtiments et installations publics, la régulation du trafic routier et la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens. Celle-ci doit être soumise à des mécanismes de contrôle qui favorisent le respect des libertés de chacun ;

VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié ;

VU le décret n°2006-929 du 28 juillet 2006 ;

VU la note de synthèse n°6/07.11.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Poligny pour vidéoprotection en ZIA ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président en charge de l'Economie et de l'Emploi ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 125 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Poligny pour vidéoprotection en ZIA.

VU l'enquête menée par l'ex Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny auprès des entreprises de la Zone Industrielle et Artisanale (ZIA) indiquait que 27% des sondés avaient été victimes de vols ou dégradations durant les 12 derniers mois ;

VU l'étude de faisabilité menée par l'ancienne Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny qui avait mis en exergue l'opportunité de mettre en place un système de vidéoprotection en ZIA de Poligny ;

VU la volonté de la Communauté de Communes de lutter contre ces faits de délinquance pénalisant l'outil de travail des entreprises et ainsi le développement économique ;

VU la volonté d'installer en ZIA un système compatible avec celui déjà installé sur le territoire communal de Poligny ;

VU l'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le cabinet « Vidéo Concept » dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la ZIA de Poligny ;

VU les résultats de l'AMO précitée qui conclut à l'intérêt d'installer 6 caméras en Zone Industrielle, l'installation d'un relais sur la Collégiale pour récupérer les données et les transmettre au sein du local technique situé en mairie de Poligny, pour un cout global prévisionnel de 72 070 € HT ;

VU la sollicitation par la ville de Poligny d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) à hauteur de 40 % du coût de l'opération ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins ne dispose pas de la compétence de gestion des systèmes de vidéoprotection, le pouvoir de police de prévention appartenant toujours au Maire de Poligny y compris en Zone Industrielle ;

CONSIDERANT toutefois que la gestion de la ZIA relevant de la Communauté de Commune, cette dernière souhaite participer via l'attribution d'un fonds de concours versé à la commune de Poligny, qui assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'équipement ;

VU l'avis de la commission de travail Economie – Emploi, en séance du 19 octobre 2017 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 28 828 € (soit 40 % du coût de l'opération en € HT) à la commune de Poligny dans le cadre du projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection en ZIA ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièces relatives à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président
Le Vice-Président

Michel FRANG

